



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 novembre 2005 — N° 181

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Charbonneau (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que plus de 40 000 Québécoises et Québécois attendent toujours une chirurgie hors des délais médicalement acceptables.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Charbonneau (Borduas).

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Charbonneau (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

À la fin de son intervention, Mme Roy (Lotbinière) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la façon suivante : ajouter, après le mot « déplore », le mot « aujourd'hui » ; et ajouter, après le mot « toujours », les mots « , tout comme en 2002, ».

9 novembre 2005

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale déplore aujourd'hui que plus de 40 000 Québécoises et Québécois attendent toujours, tout comme en 2002, une chirurgie hors des délais médicalement acceptables.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charbonneau (Borduas) et sur l'amendement de Mme Roy (Lotbinière), sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est recevable car elle ne nie pas, n'écarte pas et ne dénature pas le principe de la motion principale. Elle en élargit cependant la portée, ce qui est conforme aux critères élaborés par la jurisprudence. En outre, la présidente n'a pas à se prononcer sur le fond de la question ni à se questionner sur la pertinence, la véracité ou l'exactitude des faits invoqués, tant dans la motion principale que dans la motion d'amendement.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charbonneau (Borduas) et sur l'amendement de Mme Roy (Lotbinière).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix.

La motion est rejetée.

La motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

9 novembre 2005

À 12 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 236 Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2309-20051109)

M. Morin (Montmagny-L'Islet) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 236, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Témiscouata.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 236 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

9 novembre 2005

La motion est adoptée.

M. Després, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 128 Loi modifiant la Loi sur la voirie

La motion est adoptée.

n° 129 Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un avis de la Commission d'accès à l'information relativement à un projet d'entente concernant la communication des renseignements de la banque d'information sur le collégial entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 2310-20051109)

Puis il dépose les rapports sur l'application de la procédure d'examen des plaintes des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 :

— Lanaudière ; (Dépôt n° 2311-20051109)

— Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ; (Dépôt n° 2312-20051109)

— Laurentides. (Dépôt n° 2313-20051109)

9 novembre 2005

Enfin, il dépose les rapports annuels de gestion des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

- Montréal ; (Dépôt n° 2314-20051109)
- Chaudière-Appalaches ; (Dépôt n° 2315-20051109)
- Nunavik ; (Dépôt n° 2316-20051109)
- Estrie ; (Dépôt n° 2317-20051109)
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. (Dépôt n° 2318-20051109)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2004-2005 des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, de Chaudière-Appalaches, de Nunavik, de l'Estrie et de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine soit déférée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

9 novembre 2005

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 13, 14 et 15 septembre, les 11, 12, 13, 19, 20, 25 et 27 octobre ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 83 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2319-20051109)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Jutras (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 51 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2320-20051109)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 62 citoyens et citoyennes de la région des Laurentides, concernant la gestion des places de garderie en milieu familial.

(Dépôt n° 2321-20051109)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, dépose :

9 novembre 2005

Un document, en date du 1^{er} septembre 1997, intitulé *Lois contenant une disposition dérogatoire à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne postérieure à 1975 et à la Charte canadienne des droits et libertés postérieure à 1985*.

(Dépôt n° 2322-20051109)

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que plus de 40 000 Québécoises et Québécois attendent toujours une chirurgie hors des délais médicalement acceptables.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **194** en annexe)

Pour : **38** Contre : **60** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, présente une motion concernant la *Charte des droits et libertés de la personne* ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 novembre 2005

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à messieurs Fernand Vachon et Nicolas Rochette, agents de protection de la faune décédés dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'au pilote qui les accompagnait, M. Yves Giguère.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats de la 20^e édition des Prix d'excellence de l'administration publique, de même que le récipiendaire du prix Hommage, M. André Trudeau.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 119, Loi sur le ministère du Tourisme.

9 novembre 2005

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec ;
- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira afin de procéder à des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de faire le point sur la possibilité de se donner un mandat d'initiative sur la question de l'environnement dans le Nord-du-Québec.

AFFAIRES DU JOUR

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 10 novembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 37, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

1871

9 novembre 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant les Québécoises et les Québécois en attente de chirurgie :

(Vote n° 194)

POUR - 38

Arseneau	Charest	Légaré	Pinard
Beaudoin	<i>[Rimouski]</i>	Legault	Richard
Bédard	Côté	<i>[Rousseau]</i>	Robert
Bertrand	Cousineau	Lelièvre	Roy
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lemieux	Simard
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Létourneau	Thériault
Boucher	Dufour	Maltais	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Grondin	Morin	Tremblay
Caron	Harel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Valois
Champagne	Jutras	Pagé	Vermette
Charbonneau	Lefebvre	Picard	

CONTRE - 60

Auclair	Chenail	Gautrin	Mulcair
Audet	Cholette	Hamel	Normandeau
Bachand	Copeman	Houda-Pepin	Ouimet
Beauchamp	Corbeil	James	Paquet
Béchar	Couillard	Jérôme-Forget	Paquin
Bergman	Courchesne	Kelley	Paradis
Bernier	Delisle	Lafrenière	Pelletier
Blackburn	Descoteaux	L'Écuyer	Perreault
Bordeleau	Després	Lessard	Reid
Boulet	Dubuc	Loiselle	Rioux
Chagnon	Dupuis	MacMillan	Soucy
Charest	Fournier	Marsan	Théberge
<i>[Sherbrooke]</i>	Gabias	Mercier	Thériault
Charest	Gagnon-Tremblay	Moreau	<i>[Anjou]</i>
<i>[Matane]</i>	Gaudet	Morin	Tomassi
Charlebois	Gauthier	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell